Roumanie: demande d'adhésion du 22 juin 1995 et partenariat

1997/2172(COS) - 18/11/1998

En adoptant le rapport de M. Bernard-Reymond (PPE,F), la commission constate qu'il serait prématuré d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Roumanie. La commission fonde son constat sur le déséquilibre macro-économique qui caractérise la Roumanie. Le rapport met également en évidence le retard pris par ce pays dans les réformes structurelles de son économie (décélération du rythme des privatisations par rapport à 1997). En outre, en dépit des résistances rencontrées par certaines réformes (transparence de la Securitate, restitution des biens confisqués en 1948), la commission a tenu à souligner les progrès considérables accomplis par la Roumanie sur le plan politique (démilitarisation de la police, représentation de la minorité hongroise au gouvernement). Tout en encourageant la Roumanie à poursuivre ses efforts, en matière politique et économique, afin de satisfaire aux critères de Copenhague, la commission rappelle la vocation de ce pays à faire partie de l'Union. Elle rappelle que c'est en utilisant pleinement les instruments existants (accords européens, partenariat d'adhesion) que pourra se développer la coopération mutuelle entre l'UE et la Roumanie.